



Annulation de témoignage pour part de témoin

Par **alves1969**, le **22/03/2018** à **16:36**

Bonjour,rnrnJ'ai passé au Prud"hommes avec mon ancien patron cette semaine et j'ai pris connaissances des noms des témoignages contre moi.rnMaintenant il a un témoin (ancien collègue dans la même boîte) que m'avait dit qu'il a rien fait contre moi, qu'il a juste signé un formulaire et que savait même pas a quoi ça sers et s'il avait une témoignage de sa part c'était faux. Il est pas français et il a pas compris ce qu'il est écrit sur le formulaire.rnrnMa question est s'il pourrait venir en arrière et annuler sa témoignage contre moi? Et de qu'elle manière pour pas avoir des conséquences?rnrnMerci

Par **morobar**, le **22/03/2018** à **19:08**

Bonjour,rnNormalement vous avez dû recevoir bien avant l'audience en bureau de jugement copie de ce témoignage.rnSinon il fallait faire écarter les pièces ou demander un renvoi.rnCela vous aurait permis d'obtenir un second témoignage explicitant le premier.